



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

C'est le matin et vous devez revoir la campagne TV diffusée il y a 2 ans (ou était-ce 3 ?) pour un de vos annonceurs.

Malheureusement, vous n'avez que très peu de temps pour vous plonger dans les archives de votre agence...

Souscrivez dès maintenant à l'option "mesvidéosARPP" dans ARPP.TV et garantisiez :

La conservation de tous vos
films soumis à l'avis de l'ARPP
pendant 5 ans renouvelables

Toutes les données
associées aux films,
simplifiant leur recherche.

Une accessibilité permanente pour
tous les collaborateurs de l'agence

Pour **25€**^{HT/film}

Sans investissement supplémentaire,
sans maintenance,
sans souci.

90 €^{HT/film} pour les non adhérents à l'ARPP

Souscrivez maintenant au service et retournez-nous le bon ci-joint.

Bien à vous,
L'équipe de l'ARPP



Bon de souscription au service « MesvideosArpp »



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Mél. :

A retourner complété et signé à
l'adresse suivante :

ARPP

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris - France

Mél: support@arpp.org

Fax: 0033(0)1 40 15 15 41

Raison sociale :

Adresse :

Je, soussigné....., déclare :

- souscrire au service d'abonnement «MesvideosARPP»
pour la ou les agence(s) suivante(s):
- ne pas souhaiter souscrire au service
d'abonnement «MesvideosARPP».

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales d'utilisation
du service MesvideosARPP décrites ci-dessous et les accepte.

Fait à....., le.....

Signature :

Conditions générales d'utilisation du service MesvideosARPP.

MesVideosARPP est un service d'archivage longue durée de l'intégralité de vos campagnes publicitaires TV (5 ans renouvelables au lieu de 2 mois), au sein d'ARPP.TV.

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature. Il n'a pas d'effet rétroactif et ne concerne que les films soumis à compter de l'activation du service, à la réception du bon de commande.

Le présent contrat est valable pour une **période initiale de 1 (un) an**, à compter du jour de sa signature.

A l'issue de la **période initiale**, le présent contrat est **tacitement reconduit par période successive d'une année**, sauf résiliation de celui-ci et sous réserve du respect d'un préavis de 1 (un) mois avant la date de renouvellement.

Coût du service :

- Pour les adhérents ARPP : **25 € HT par film**, débité de votre compte ARPP.TV à l'acceptation de votre demande d'avis TV.
- Pour les non adhérents : **90 € HT par film**, débité de votre compte ARPP.TV à l'acceptation de votre demande d'avis TV.

Janvier 2015

